



CANOË KAYAK
QUÉBEC

**Équipe du Québec
Jeux du Canada 2025
Règles de sélections**



Québec 

HISTORIQUE DU DOCUMENT

Description	Approbation	Date
Introduction	Avec entraîneurs des clubs membres	Décembre 2024
Consultation	Avec les entraîneurs haut niveau (Floride)	Février 2025
Présentation et consultation	Athlètes (camp Floride)	Février 2025
Présentation et consultation	Comité haute performance	Avril 2025
Révision	Avec les entraîneurs haut niveau	Avril 2025
Adoption	Conseil d'administration	29 avril 2025

LEXIQUE

CKQ	Canoë-Kayak Québec ou Association québécoise de canoë-kayak de vitesse
CKC	Canoë-Kayak Canada
FIC	Fédération internationale de canotage
ÉQ	Équipe du Québec
CHP	Comité haute performance
PCHP	Président, comité haute performance
CA	Conseil d'administration

Introduction

Canoë-Kayak Québec (CKQ) est engagé à offrir des occasions d'entraînement et de compétition de qualité à notre prochaine génération d'athlètes. Les stratégies à long terme du programme de l'équipe du Québec incluent la sélection et la préparation des athlètes qui représenteront le Québec lors des jeux du Canada 2025. Cet événement est un tremplin exceptionnel pour les athlètes qui désirent poursuivre leur développement et aspirer à de plus hauts niveaux. Les jeux du Canada 2025 auront lieu à St. John's, TN du 8 au 17 aout.

En s'appuyant sur les résultats obtenus dans les épreuves de sélection et à la consultation auprès des entraîneurs de l'équipe du Québec pour les jeux du Canada 2025, l'entraîneur de l'équipe du Québec recommandera au comité élite de CKQ, les athlètes qui, à leur avis, devraient être désignés. L'approbation de toutes les candidatures relève du comité élite. Le comité élite s'assurera que ces candidatures respectent les procédures et les critères qui se trouvent dans ce document.

1. ADMISSIBILITÉ À L'ÉQUIPE DES JEUX DU CANADA 2025

Pour être admissible à une considération pour une nomination à l'Équipe du Québec pour les jeux du Canada 2025, un athlète doit répondre à ces exigences :

- a) Doit être engagé dans la poursuite de son développement d'athlète de haut niveau;
- b) Doit avoir un domicile permanent situé à l'intérieur des limites reconnues de la province;
- c) Doit avoir concouru pour un club membre de CKQ au cours des deux dernières années;
- d) Doit être membre inscrit actuel et en règle avec CKC et CKQ;
- e) Doit avoir participé aux compétitions applicables requises pour une nomination à moins qu'une demande d'exemption à cause d'une blessure ou d'une maladie ou sélection nationale de vitesse ne soit approuvée, à l'avance, par le ou la DHP;
- f) Doit avoir la citoyenneté canadienne au 1^{er} jour de l'année de nomination et doit démontrer de manière satisfaisante qu'il/qu'elle sera admissible aux compétitions pour le Canada dans les épreuves de la Fédération internationale de canotage (FIC);
- g) Ne doit pas être suspendu(e) ou avoir d'autres sanctions pour toute autre transgression de dopage ou reliée au dopage;
- h) Doit s'engager à signer toute entente d'athlète selon ce qui est requis par CKQ;
- i) Doit se conformer à toutes les exigences d'admissibilité établies par CKQ;
- j) Doit avoir répondu aux critères précis présentés dans la section.
- k) Doit suivre un programme d'entraînement continu dispensé et supervisé par un entraîneur reconnu d'un club membre de Canoë-Kayak Québec;
- l) Doit faire rapport régulièrement auprès de son entraîneur de l'évolution de son entraînement afin qu'il puisse en informer l'entraîneur de l'équipe du Québec, sur demande;

- m) Ne doit pas abandonner leur entraînement sans raison valable.
- n) Ne doit pas manquer au code d'éthique de l'athlète.
- o) Ne doit pas avoir un comportement réprobateur envers l'Équipe du Québec ou la discipline sportive.

2. CRITÈRES GÉNÉRAUX DE SÉLECTION

- 2.1. Les athlètes doivent être âgés de moins de 21 ans au 1^{er} janvier 2024 (né en 2004 ou après) et satisfaire aux critères d'admissibilité selon l'article 3 et l'annexe 1 du devis technique des jeux du Canada 2025 pour la discipline de Canoë-Kayak de vitesse.
- 2.2. La sélection de l'équipe du Québec pour les jeux du Canada 2025 s'appuiera sur les résultats atteints en monoplace aux essais de l'équipe de sélection des jeux du Canada, les 24 et 25 mai 2025 à Montréal, Québec.
- 2.3. Les athlètes qui acceptent une nomination à l'équipe du Québec pour les jeux du Canada 2025 devront s'engager à participer à toutes les activités reliées à l'équipe des jeux du Canada 2025. Un athlète qui refuse de participer aux activités sera considéré inadmissible et n'obtiendra pas de nomination à l'équipe du Québec pour les jeux du Canada 2025.
 - a) 27 au 29 juin 2025, Essais de sélection 2 de l'équipe Canadien;
 - b) 25 au 27 juillet 2025, Essais de sélection de l'équipe du Québec;
 - c) 1er au 3 août 2025, Championnats provinciaux de vitesse;
 - d) 4 au 7 août 2025, Camp de préparation final pour les jeux du Canada;
 - e) 8 août 2025, départ pour les jeux du Canada;
 - f) 8 au 17 août 2025, Jeux du Canada;
 - g) 17 août 2025, retour des jeux du Canada
- 2.4. Afin de maintenir une nomination à l'équipe du Québec pour les jeux du Canada 2025, les athlètes doivent atteindre les critères minimums comme indiqué dans l'article n° 14 des règles d'identification de l'équipe du Québec, lors des compétitions énumérées à l'article 2.3. a) et b).
- 2.5. Les athlètes aptes à obtenir une nomination à l'équipe du Québec pour les jeux du Canada 2025 qui ont obtenu une nomination sur l'équipe canadienne pour la tournée des coupes du monde 2025 à la suite de leur résultat aux essais de sélection n° 1 de l'équipe canadienne obtiendront une nomination automatique sur l'équipe du Québec pour les jeux du Canada 2025.

3. CRITÈRES SPÉCIFIQUES DE SÉLECTION

- 3.1. Les athlètes nommés à l'équipe du Québec pour les jeux du Canada 2025 doivent répondre aux exigences d'admissibilité comme indiqué sous la section « 1 » plus haut ainsi que les exigences d'admissibilité comme indiqué dans les règles d'identification de l'équipe du Québec.
- 3.2. Toutes autres nominations seront déterminées d'une liste de classement de chaque discipline établie selon les résultats en monoplace de la liste des épreuves énumérée ci-dessous. Les athlètes qui ne satisfont pas aux exigences d'admissibilité de la Section 1 plus haut n'auront pas de points de position et n'apparaîtront pas sur la liste de classement final de leur discipline. Il se peut que des athlètes soient éliminés durant le processus de sélection. La liste finale de classement de chaque discipline exclura tous les points inscrits par les athlètes éliminés. Les points seront réassignés aux athlètes admissibles.
- a) Femme 200 mètres K-1
 - b) Femme 500 mètres K-1
 - c) Femme 1000 mètres K-1
 - d) Femme 200 mètres C-1
 - e) Femmes 500 mètres C-1
 - f) Femmes 1000 mètres C-1
 - g) Homme 200 mètres K-1
 - h) Homme 500 mètres K-1
 - i) Homme 1000 mètres K-1
 - j) Homme 200 mètres C-1
 - k) Homme 500 mètres C-1
 - l) Hommes 1000 mètres C-1
- 3.3. La liste de classement des disciplines sera établie à partir des points octroyés pour la position à l'arrivée lors des finales aux essais de sélection de l'équipe du Québec pour les jeux du Canada 2025 les 24 et 25 mai 2025 selon la formule suivante :

Discipline	Position à l'arrivée						
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e
Femme Kayak	10	7	5	4	3	2	1
Femme Canoë	10	7	5	4	3	2	1
Homme Kayak	10	7	5	4	3	2	1
Homme Canoë	10	7	5	4	3	2	1

- 3.4. Afin de compléter le classement final des athlètes dans leur discipline respective, les résultats obtenus dans l'épreuve de 500 mètres avec leur meilleur résultat de l'épreuve de 200 mètres ou 1000 mètres seront comptabilisés.
- 3.5. Afin de pouvoir participer aux épreuves finales de 1 000 mètres, les athlètes doivent être classés parmi les neuf (9) premiers au pointage cumulatif des épreuves de 200 et 500 mètres.

- 3.6.** Les athlètes ayant obtenu leur nomination par leur participation aux Coupes du Monde avec CKC (2.5) obtiendront le pointage de 1^{ère} position pour l'ensemble des épreuves de leur discipline lors des essais de sélection de l'équipe du Québec pour les jeux du Canada 2025. Advenant que plus d'un athlète d'une même discipline obtienne sa nomination via le point 2.5, un pointage correspondant à leur position à l'arrivée lors des Essais nationaux 1, par rapport aux autres athlètes nommés, leur sera accordé.
- 3.7.** Dans le cas d'égalité des points pour l'inscription finale de toutes les disciplines, une telle égalité sera brisée en nommant l'athlète qui aura la meilleure position à l'arrivée dans les épreuves de monoplaces 500 mètres.
- 3.8.** Un minimum de quatre athlètes (canoë au minimum 2 droits et 2 gauches) dans chaque discipline doit être sélectionné.
- 3.9.** Un maximum de neuf (9) femmes et neuf (9) hommes peuvent être sélectionnés sur l'équipe du Québec pour les jeux du Canada 2025.
- 3.10.** Toutes autres nominations additionnelles au minimum d'athlètes mentionnés à l'article 3.8 ci-dessus seront évaluées selon les performances réalisées. Les athlètes auront l'occasion de démontrer leur potentiel en réalisant un temps standard minimum. Les athlètes pourront réussir les standards lors des essais de l'équipe du Québec pour les jeux du Canada ou les essais nationaux 2.

	%	Femme Kayak	Femme Canoë	Homme Kayak	Homme Canoë
200 mètres	100%	44",7	50",7	38",6	43",6
500 mètres	100%	2'00",5	2'16",6	1'48",1	1 :59",7
	98%	2'02",9	2'19",3	1'50",3	2'02",1
1 000 mètres	100%	4'17",9	4'52",2	3'49",5	4'14",5

- 3.11.** La nomination d'un ou d'une cinquième athlète est conditionnelle à l'approbation par le comité ad hoc selon les orientations et besoins de l'équipe.
- 3.12.** Ordre de priorité pour la nomination d'un ou d'une 5^e athlète
- 1) Les athlètes ayant obtenu une 1^{re} place lors d'une épreuve de 500 mètres;
 - 2) Les athlètes ayant obtenu une 1^{re} place lors d'une épreuve de 200 mètres;
 - 3) Les athlètes ayant obtenu une 1^{re} place lors d'une épreuve de 1 000 mètres;
 - 4) Les athlètes ayant obtenu 100% du temps standard lors d'une épreuve de 500 mètres;
 - 5) Les athlètes ayant obtenu 100% du temps standard lors d'une épreuve de 200 mètres;
 - 6) Les athlètes ayant obtenu 100% du temps standard lors d'une épreuve de 1 000 mètres;
 - 7) Les athlètes ayant obtenu 98% du temps standard lors d'une épreuve de 500 mètres;
 - 8) Les athlètes ayant obtenu un meilleur résultat à l'arrivée lors d'une épreuve de 500 mètres;
 - 9) Les athlètes ayant obtenu un meilleur résultat à l'arrivée lors d'une épreuve de 200 mètres;
 - 10) Les athlètes ayant obtenu un meilleur résultat à l'arrivée lors d'une épreuve de 1 000 mètres;

4. SÉLECTION DES BATEAUX INDIVIDUELS

- 4.1. Afin qu'un athlète puisse obtenir une entrée dans une épreuve individuelle aux jeux du Canada, un ou une athlète doit avoir terminé en 1^{re} ou 2^e position à l'arrivée lors des essais de sélections des jeux du Canada le 24 et 25 mai 2025 à Montréal dans l'une des épreuves suivantes :
- Femme 200 mètres K-1
 - Femme 500 mètres K-1
 - Femme 1000 mètres K-1
 - Femme 200 mètres C-1
 - Femmes 500 mètres C-1
 - Femmes 1000 mètres C-1
 - Homme 200 mètres K-1
 - Homme 500 mètres K-1
 - Homme 1000 mètres K-1
 - Homme 200 mètres C-1
 - Homme 500 mètres C-1
 - Hommes 1000 mètres C-1
- 4.2. Afin qu'un athlète puisse obtenir une entrée dans une épreuve individuelle aux jeux du Canada, un ou une athlète doit obtenir 2 victoires de la même épreuve dans l'une des épreuves énumérées ci-haut.
- 4.3. Les athlètes ayant obtenu leur nomination par leur participation aux coupes du monde avec CKC (2.5) obtiendront une première victoire pour chaque épreuve de leur discipline.
- 4.4. Un ou une athlète pourra obtenir une première victoire lors des essais de sélection des jeux du Canada le 24 et 25 mai 2025 à Montréal.
- 4.5. Un ou une athlète pourra obtenir une deuxième victoire en obtenant le meilleur résultat à l'arrivée des athlètes sélectionnés pour les jeux du Canada lors des essais nationaux 2 de l'équipe du Canada du 27 au 29 juin 2025.
- 4.6. Un ou une athlète pourra obtenir une deuxième victoire en obtenant le meilleur résultat à l'arrivée des athlètes sélectionnés pour les jeux du Canada lors des essais provinciaux de l'équipe du Québec du 25 au 27 juillet 2025.
- 4.7. Dans le cas d'une égalité, les deux athlètes concernés auront la possibilité d'une autre course lors des championnats provinciaux de vitesse du 1er au 3 août 2025.
- 4.8. Dans la possibilité que deux athlètes ne soient pas de la même catégorie lors des championnats provinciaux de vitesse 2025, une épreuve de bris d'égalité sera tenue lors du camp de préparation finale de l'équipe des jeux du Canada du 4 au 7 août 2025 à Montréal